



CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE GRADES

- ***Avoir le nombre de licences suffisant, soit :***

3 licences pour le 1er dan, dont la saison en cours

2 licences après le 1er dan pour le 2e dan, dont la saison en cours

3 licences après le 2e dan pour le 3e dan, dont la saison en cours

4 licences après le 3e dan pour le 4e dan, dont la saison en cours

- ***Respecter le temps de pratique entre chaque passage de grades, soit :***

3 années de pratique avant le passage du 1er dan

2 ans de pratique de date à date entre le passage du 1er dan et celui du 2ème dan

3 ans de pratique de date à date entre le passage du 2ème dan et celui du 3ème dan

4 ans de pratique de date à date entre le passage du 3ème dan et celui du 4ème dan

Être en possession d'un passeport sportif valide, c'est-à-dire délivré moins de 8 ans avant la date du passage.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR LORS DE L'ENVOI DE VOTRE DOSSIER

- La fiche d'inscription complétée et signée, accompagnée d'une photo d'identité.
- La photocopie des deux premières pages de votre passeport où figurent la date de délivrance du passeport, votre photo, votre nom, votre date de naissance et votre signature.
- L'attestation historique des licences délivrée par votre club et mentionnant obligatoirement la saison en cours.
- La copie des pages du passeport mentionnant l'authentification des grades et dan, les UV déjà obtenues.
- Un chèque de 50 € à l'ordre de : Comité de Paris de karaté

Le dossier complet doit nous être envoyé uniquement en courrier simple à l'adresse suivante :

Comité de Paris de karaté, Passages de grades, 2 bis rue Henri Regnault, 75014 Paris